Département de la Guyane



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 11 mars 2009

2009-01	vote du compte administratif 2008 et du compte de gestion du receveur municipal 2008
2009-02	adoption des taux 2009 des quatre taxes locales
2009-03	application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fond de compensation pour la TVA (FCTVA)
2009-04	vote du budget primitif 2009
2009-05	indemnité de conseil et d'assistance du receveur municipal
2009-06	avenant à la délibération 2002-14 créant la régie d'avances
2009-07	inscription budgétaire de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2007 du budget annexe de transports au budget principal
2009-08	ramassage des encombrants
2009-09	création d'un point d'information touristique à Montsinéry-Tonnégrande
2009-10	création d'une cyber base à Montsinéry-Tonnégrande
2009-11	instauration du régime indemnitaire des personnels titulaires et non titulaires de la commune
2009-12	annulation des délibérations 2008-02 et 2008-11 du 09 janvier 2008 concernant la vente des parcelles AY 6 et BC 72
2009-13	annulation de la délibération 2004-75 du 27 octobre 2004 concernant la vente des parcelles AC 98, AC 99, AC 100, AC 101, AC 102, AC 103
2009-14	remplacement de M. Alain Patrick Robinson, démissionnaire du mandat de conseiller communautaire à Communauté des communes du centre littoral
2009-15	annulation de la délibération 2004-56 approuvant le nouveau logo de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande
2009-16	intervention d'urgence sur les pistes Garin et Champs-Virgiles
2009-17	longueur de la voirie communale
2009-18	avenant au plan de financement de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
2009-19	inscription budgétaire de l'opération 2009-02 relative à l'aménagement de la place de l'église de Montsinéry

2009-21	remise en état de la cuve de carburant
2009-22	réalisation d'un parc de voirie
2009-23	indemnités et remboursement des frais des élus
2009-24	création d'emplois : 1 agent technique spécialisé des écoles (ATSEM), 1 emploi d'adjoint administratif de 1ère classe, 1 emploi d'agent technique de 1ère classe, 2 emplois de rédacteur territorial

.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2009

DATE DE CONVOCATION

DELIBERATION N°2009/04/M-T

L'AN DEUX MILLE NEUF LE ONZE MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE

03 Mars 2009

DATE D'AFFICHAGE

03 Mars 2009

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 02

ETAIENT PRESENTS:

Maire.

Monsieur Jocelyn PRALIER 1^{er} Adjoint Monsieur Patrick LABEAU 3^{ème} adjoint Madame Rosaline CAMILLE 2^{ème} adjointe Madame Marcelline POPO 4^{ème} adjointe Madame Patricia BEAUNOL adjointe spéciale

Madame Liliane DAUPHIN Conseillère

Madame Marie-George DUMAISON Conseillère

Monsieur Brice SEPHO Conseiller Madame Pauline TARCY Conseillère Monsieur Marcel POPO Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Valérie BATAILLIE Conseillère Monsieur Vincent MAYEN Conseiller

Monsieur Alain Patrick ROBINSON Conseiller Madame Liliane CHAVERIMOUTOU Conseillère



Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marcelline POPO, 4ème Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Valérie BATAILLIE, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU 3ème adjoint. Madame Liliane CHAVERI MOUTOU, Conseillère ayant donné procuration à Monsieur Patrick LECANTE Maire.

.../...

Délibération N° 2009/04/MT Portant vote du Budget primitif 2009

Mesdames,

Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Budget Primitif 2009 qui vous est présenté est en diminution de 36,37 % par rapport à 2008, soit :

- section de Fonctionnement

: 17,06% soit - 852 124,33 €

- section d'Investissement

: 55,67% soit -2 352 897,86 €

Il faut bien sûr prendre en compte qu'au cours de l'exercice 2008 nous avons bénéficié du prêt de restructuration de 2 300 000 Euros que nous ne retrouvons pas en 2009.

Compte tenu de toutes les données, le Budget Primitif 2009 se présente ainsi :

◆ Section de Fonctionnement :

- Dépenses

: 4 142 034,66 €

- Recettes

: 4 142 034,66 €

♦ Section d'Investissement :

- Dépenses

: 1 873 915,53 €

- Recettes

: 1 873 915,53 €

♦ Cumul des deux sections :

- Dépenses

: 6 015 950,19 €

- Recettes

: 6 015 950,19 €

Le détail des chapitres est le suivant :

◆ Section de Fonctionnement :

-Dépenses :

- chapitre 011 : Charges à caractère général	:	962 207,37 €
- chapitre 012 : Charges de personnel	:	2 048 247,34 €
- chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	:	121 513,87 €
- chapitre 66 : Charges financières	:	147 312,36 €
- chapitre 67 : Charges exceptionnelles	:	77 745,16 €
- chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions	:	111 000,00 €
- chapitre 022 : Dépenses imprévues	:	45 998,91 €
- chapitre 023 : virement à la section Investissement	:	628 009,65 €
intant Total des dénenses de Fonctionnement cumulées:		4 142 034.66 €

-Recettes:

- Montant Total		3	330 103,60 €
- chapitre 75 : Autres Produits de gestion courante	:		10 000,00 €
- chapitre 74 : Dotations et participations	;	1	254 680,03 €
- chapitre 73 : Impôts et Taxes	:	1	830 020,04 €
- chapitre 70 : Produits des services	:		51 163,92 €
- chapitre 013 : Atténuation des charges	:		184 233,61 €

- R002 : Résultat antérieur reporté : 811 931,06 € - Total des recettes de Fonctionnement cumulées : 4 142 034, 66 €

◆ Section d'Investissement :

-<u>Dépenses</u>:

	\ 1		1 873 91	,
••	: Immobilisations en cours (opérations)		1 089 04	720 €
- chapitre 23	: Immobilisations en cours (hors opérations)	:	104 57	2,07 €
- chapitre 21	: Immobilisations corporelles	:	195 84	6,94 €
- chapitre 16	: Remboursement d'emprunts	:	484 44	9,32 €

-Recettes:

- Total des R	lecettes d'équipement	:	825 820,04 €
- chapitre 13	: Subventions d'investissement	•	685 796,17 €
- chapitre 10	: Dotation fonds et diverses : FCTVA	:	140 023,87 €

• OPERATIONS D'ORDRE :

- Montant Total des recettes d'investissements cumulées :	1	873 915,53 €
- R 001 solde d'exécution positif reporté :		420 085,84 €
- chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement :		628 009,65 €

Le Budget Primitif 2009 vous étant présenté en équilibre, je vous demande de bien vouloir l'approuver et pour cela de délibérer.

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions;

Vu le rapport n°2009-04/MT de Monsieur le Maire relatif au Budget Primitif 2009;

Après avoir entendu ses explications et délibéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE:

Article 1^{er}: Approuve le Budget Primitif 2009 présenté selon les données suivantes :

♦ Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 4 142 034,66 € - Recettes : 4 142 034,66 €

◆ Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 873 915,53 € - Recettes : 1 873 915,53 €

♦ Cumul des deux sections :

- Dépenses : 6 015 950,19 € - Recettes : 6 015 950,19 €

ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZERO (0).

Pour certification exécutoire, Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Mars 2009

Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le:

